

SUPPLEMENT DESCRIPTIF DU CERTIFICAT EUROPASS (*)



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

32-521-01 Felvonószerelő

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Réparateur d'ascenseur (LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- interpréter des plans d'installation;
- elfectuer le repérage en vue de la cage d'ascenseur;
- installer l'ascenseur avec précision selon les plans;
- monter et démonter les unités de structure de l'ascenseur (machinerie, cabine, mécanisme de sécurité, ouvertures, etc.), et les régler;
- procéder à l'électrification de l'ascenseur, raccorder à partir du schéma de circuit, élaborer un plan de câblage;
- effectuer les raccordements électriques et mettre en service;
- effectuer le branchement électrique, le réglage et la mise en service de l'unité de commande de l'ascenseur;
- procéder aux travaux de réparation complexe et de rénovation de l'ascenseur, échanger et régler les unités principales;
- procéder à la réception technique de l'ascenseur;
- interpréter et appliquer la réglementation et les décrets en vigueur;
- effectuer l'entretien de l'ascenseur, interpréter et respecter les directives relatives aux appareils de différents fabricants;
- procéder à la détection de la panne, échanger et réparer les pièces en cas de mauvais fonctionnement de l'ascenseur;
- procéder aux contrôles techniques instrumentaux nécessaires;
- assimiler les connaissances concernant la réparation des appareils hydrauliques et les appliquer;
- assembler le documentation du travail effectué.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7523 Technicien(ne) de réparation des ascenseurs

(*) Note explicative:

Ce document vise a compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative a la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

 $Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ http://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire sur la transparence consultez le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire consultez le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire consultez le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute information complémentaire consultez le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/pour toute le site \ https://europass.cedefop.eu.int/htm/$

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Ministere des Affaires Economiques Nationales Niveau du certificat (national ou international) Echelle de notation/Exigences aux examens Niveau de la qualification professionnelle selon la Echelle pentatonique: 5 très bien Liste Nationale des Formations (OKJ): bien 32 Qualification professionnelle primaire, basée sur soit moyen l'achèvement du cycle de scolarité primaire, soit sur les compétences de saisie définis dans l'exigence professionnelle et passable d'examen et pouvant être obtenue dans le cadre d'une formation insuffisant professionnelle non formelle. Code ISCED2011: Niveau du CNCP de la Hongrie: 3 Niveau du CEC: 3 Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note Mention de série du certificat: PT K complexe. Connaissances des plans Épreuve techniques Épreuves 30.00 son numéro d'ordre: 123456 écrite professionnelles de centrale réparateur d'ascenseur Épreuves Épreuve Date de délivrance du certificat: 2023.10.02 professionnelles de 40.00 orale réparateur d'ascenseur Réparation, remplacement, réglage mécaniques des ascenseurs Épreuve Branchement, essai des 30.00 5 pratique appareils électriques de l'ascenseur Recherche de panne du circuit électrique central et de commande Résultat obtenu à l'examen professionnel 5 complexe expressé en note Accès au niveau d'éducation/formation suivant Accords internationaux Dans l'enseignement secondaire

Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle

Base légale

Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle

Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 12/2013 (III. 28.) du Ministère de l'Économie nationale.

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT		
Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 60 % Pratique: 40 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		600 heurs

Niveau d'entrée requis:

- Titulaire du certificat d'études primaires

Modules d'exigences professionnelles:

11400-12 Tâches du/de la technicien(ne) de réparation des ascenseurs relatives à la sécurité sur le lieu de travail et à la protection de l'environnement

 $11401\mbox{-}12$ Technologie de mécanique générale de réparation d'ascenseur

11402-12 Entretien des éléments mécaniques de l'ascenseur

11403-12Réparation électronique des ascenseur, mise en service des ascenseurs

11404-12Réparation des éléments mécaniques de l'ascenseur

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence- NSZFH - http://nrk.nive.hu

Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET